



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RER

Question écrite n° 56368

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la colère grandissante des usagers de la ligne C du RER à l'égard des retards continuels des trains et des incidents qui jalonnent perpétuellement le trajet, pourtant relativement court, entre la banlieue et la capitale. Chaque jour réserve son lot de surprises pour les usagers. C'est tantôt un bloc de béton qui menace de tomber sur la voie, tantôt un début d'incendie qui éclate ou encore une tentative de suicide ou même un conducteur qui « oublie » de s'arrêter dans une gare. Il en résulte un véritable parcours du combattant pour les usagers qui ne savent jamais l'heure à laquelle ils partiront et, surtout, l'heure à laquelle ils arriveront. Il est même fréquent qu'ils n'atteignent jamais leur destination, un incident quelconque obligeant le train à s'arrêter en cours de trajet, et bien souvent, sans aucune explication pour les passagers. Cette situation est devenue insupportable et inacceptable pour les dizaines de milliers de Franciliens qui utilisent quotidiennement ces transports collectifs, dont le Gouvernement prône pourtant l'utilisation, alors qu'ils s'acquittent pourtant préalablement du montant de leur titre de transport. Il lui demande en conséquence de bien vouloir prendre des mesures radicales pour que disparaissent tous ces incidents techniques qui perturbent chaque jour davantage le trafic et également de bien vouloir envisager une compensation financière pour les usagers sur le montant de la carte orange du mois de janvier 2001.

Texte de la réponse

Les causes principales de la dégradation survenue à partir de septembre 2000 sont, notamment, une forte tension sur les moyens humains et matériels, une utilisation très intensive des infrastructures et des matériels consécutifs à la croissance de tous les trafics ainsi qu'un important renouvellement des personnels en Ile-de-France. Pour remédier à cet état de fait, un plan d'actions a été élaboré par la SNCF sous l'égide du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), autorité organisatrice. Un plan d'urgence, destiné à restaurer des conditions convenables au cours du 1er semestre 2001, est fondé sur la mobilisation des personnels d'encadrement et d'exécution et leur accroissement. L'objectif est d'obtenir un taux de régularité supérieur à 92,5 % sur l'ensemble de l'année 2002. Une attention particulière sera portée à l'information en temps réel des voyageurs, mieux coordonnée grâce à un nouveau PC Info en Ile-de-France. Ce plan est complété par un programme destiné à rendre plus fiable l'exploitation. Ce dernier comprend, notamment, la mise en place d'une organisation spécialisée des services ferroviaires en Ile-de-France, plus responsabilisante et plus lisible, avec une individualisation par ligne, ou groupes de lignes, de la gestion des moyens et des responsabilités. Il prévoit, entre autres, d'intensifier la lutte contre les violences et les insécurités, en prenant appui sur les contrats départementaux et locaux de sécurité, de commander du matériel supplémentaire (60 locomotives, 12 rames automotrices Z2N), de réduire les taux de panne des matériels existants, de garantir la disponibilité des matériels et de l'ensemble des personnels, par les réorganisations internes indispensables et l'accroissement des effectifs de conduite. Par ailleurs, ce programme devrait permettre, d'une part, de développer en liaison avec Réseau ferré de France (RFF) des équipements d'infrastructure destinés à faciliter l'exploitation, et, d'autre part, de gérer plus rapidement les incidents liés aux comportements des voyageurs et des équipements. Enfin,

un schéma directeur d'exploitation de l'ensemble des services ferroviaires d'Ile-de-France, servant de référence pour fixer des objectifs de qualité à plus long terme, sera établi. Le mécanisme d'incitation à progresser que constitue la contractualisation des relations entre le STIF et la SNCF, à travers la fixation d'objectifs de qualité de service, permet de mieux prendre en compte les principales demandes des voyageurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean Marsaudon](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56368

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 155

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2983